

# Rappel des modalités d'exercice des BSA attribués en février 2020 : 15 BSA + 1,61 € pour une action nouvelle

# Période d'exercice du 19 février au 19 mars 2021

Clermont-Ferrand, le 18 février 2021 – (FR0004177046 METEX), METabolic EXplorer (METEX), spécialisée dans la conception, le développement, l'industrialisation et la commercialisation de bioprocédés éco responsables pour produire des ingrédients fonctionnels, rappelle aujourd'hui les modalités d'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) attribués gratuitement à l'ensemble de ses actionnaires à l'issue du placement privé de 7,3 M€ réalisé en février 2020.

# **Contexte juridique**

En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 juin 2019, le Président Directeur Général de METabolic EXplorer, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration du 13 février 2020, a décidé, le 18 février 2020, de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA) attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires présents au capital de la Société afin de les remercier de leur fidélité tout en les associant à la poursuite de son développement.

Tous les actionnaires inscrits comptablement dans les registres à l'issue de la journée de bourse du 19 février 2020 ont ainsi reçu gratuitement 1 BSA par action détenue, soit un nombre total de BSA émis égal à 27.813.800 représentant, en cas d'exercice intégral, l'émission de 1.854.253 actions ordinaires.

Les BSA ont été admis aux négociations du marché Euronext Growth d'Euronext (ISIN : FR0013483534 METBS) à Paris à partir du 20 février 2020 et le seront jusqu'au 16 mars 2021 inclus. Ils deviennent exerçables au premier anniversaire de leur attribution, soit à partir du 19 février 2021, et ce jusqu'au 19 mars 2021 inclus. Au-delà du 19 mars 2021, les BSA non exercés deviendront caducs et perdront toute valeur.

# Caractéristiques des BSA

METabolic EXplorer rappelle aujourd'hui aux titulaires de BSA les caractéristiques de ces derniers :

- Période de négociation des BSA (FR0013483534) : du 20 février 2020 au 16 mars 2021 inclus.
- <u>Période d'exercice des BSA</u> : du 19 février 2021 au 19 mars 2021 inclus.
- <u>Parité d'exercice</u> : 15 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle METabolic EXplorer (FR0004177046) d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro.
- Prix d'exercice des BSA : 1,61 € par action souscrite.
- <u>Jouissance</u>: les actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA porteront jouissance courante et seront assimilées aux actions anciennes dès leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004177046.
- <u>Date d'émission des actions nouvelles</u> : les actions nouvelles seront émises au fur et à mesure de l'exercice des BSA entre le 19 février 2021 et le 19 mars 2021 inclus.
- <u>Forme des actions nouvelles</u> : les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des détenteurs.

## Prix de souscription et exemple de calcul

Le prix de souscription de chaque action nouvelle a été fixé à 1,61 €, ce qui correspond au prix de souscription dans le cadre du placement privé de février 2020.

A titre illustratif, un titulaire de 120 BSA qui exerce la totalité de ses BSA acquiert 8 actions nouvelles de la Société pour un prix de  $12,88 \in (1,61 \in x \ 8)$ .

En exerçant ses bons de souscription d'action, chaque titulaire pourra donc acquérir des actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 1,61 €, soit une décote de 51% par rapport au cours de clôture en date du 17 février 2021 (3,27€).

### Modalités d'exercice

Pour exercer leurs BSA, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte.

Pour le cas où un titulaire de BSA ne disposerait pas d'un nombre suffisant de BSA pour souscrire un nombre entier d'actions de la Société (*15 BSA donnant droit à une action nouvelle*), il devra faire son affaire de l'acquisition ou de la cession sur le marché du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions de la Société. Les BSA formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant leur période de cotation mais ne donneront pas droit à indemnisation de leurs titulaires par la Société.

#### **Dilution**

Un actionnaire qui détenait 1% du capital de la Société préalablement à l'attribution des BSA et qui déciderait de ne pas exercer ses BSA verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,94 % en cas d'exercice de la totalité des BSA attribués sur la base du capital social de la Société au 31 décembre 2020.

# Masse des porteurs de BSA

Conformément à l'article L. 228-103 du Code de Commerce, les porteurs de BSA sont groupés en une masse jouissant de la personnalité civile. En application de l'article L. 228-47 du Code de commerce, a été désigné représentant unique titulaire de la masse des porteurs de BSA :

Aether Financial Services 36, rue de Monceau - 75008 Paris

Le Représentant de la Masse des Porteurs de BSA a, sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des porteurs de BSA tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des porteurs de BSA.

Il exerce ses fonctions jusqu'à sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des porteurs de BSA ou la survenance d'une incompatibilité. Son mandat cessera de plein droit à l'issue d'une période de deux mois à compter de l'expiration de la période d'exercice. Ce terme est, le cas échéant, prorogé de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels le représentant serait engagé et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues.

Le représentant de la Masse Aether Financial Services met à disposition une adresse mail dédiée aux titulaires de BSA afin de répondre à leurs questions éventuelles : metabolic-explorer@aetherfs.com

# Utilisation du produit de l'émission

Le produit de l'exercice des BSA, soit un montant maximum de 2.985.347 €, viendra contribuer au financement des objectifs énoncés lors du placement privé de février 2020, à savoir l'accélération de l'industrialisation des procédés développés sur la plateforme ALTANØØV.

A l'issue de la période d'exercice des BSA, soit le 19 mars 2021, et après constatation de l'augmentation de capital par le Conseil d'Administration de la Société, METabolic EXplorer diffusera un communiqué de presse indiquant le nombre d'actions nouvelles issues de l'exercice des BSA et le montant total des fonds levés par souscription des actions nouvelles résultant de l'attribution des BSA.

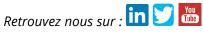
- FIN-

# A propos de METabolic EXplorer – <u>www.metabolic-explorer.com</u>

A partir de matières premières renouvelables, la société développe et industrialise des procédés de fermentation industriels innovants et compétitifs comme alternatives aux procédés pétrochimiques pour répondre aux nouvelles attentes sociétales des consommateurs et aux enjeux de transition énergétique. Ses ingrédients fonctionnels d'origine naturelle sont utilisés dans la formulation de produits cosmétiques, de nutrition-santé animale ou encore comme intermédiaires pour la synthèse de biomatériaux.

La construction de sa première unité de production, à travers sa filiale METEX NØØVISTA, permettra la mise sur le marché de 1,3 propanediol (PDO) et d'acide butyrique (AB).

METabolic EXplorer, basée sur le Biopôle Clermont Limagne à proximité de Clermont-Ferrand, est cotée sur Euronext à Paris (Compartiment C, METEX) et fait partie de l'indice CAC Small.









Recevez l'information financière de METabolic EXplorer en vous inscrivant sur : www.metabolic-explorer.com

# **Relations Investisseurs - ACTIFIN**

Benjamin LEHARI

Tél: +33 (0) 1 56 88 11 11 Mail: <u>blehari@actifin.fr</u>

# **Relations Presse - ACTIFIN**

Isabelle DRAY

Tél: +33 (0) 1 56 88 11 11 Mail: idray@actifin.fr